

Association agréée par la DGFiP

GUIDE D'AIDE A LA SAISIE

www.centrepluri.fr

Cliquez sur « Se connecter » ou sur « Accès Adhérents - Conseils ».

Entrez votre identifiant et votre mot de passe puis cliquez sur « Se connecter ».

Une fois connecté vous avez accès au menu adhérent. Pour continuer, cliquez sur « Mon compte CPG ».

Cliquez sur « Saisie des déclarations 2035 ».



Cliquez une dernière fois sur « Accéder à la saisie de la déclaration fiscale »

CPG

Nous sommes le mercredi 11 mars 2015 10:23
Dernière connexion le : Première connexion

Déconnexion

Sélectionner l'exercice à saisir ci-dessous et accédez à la saisie de votre déclaration

Sélection d'un exercice : (2)

Déclaration(s) enregistrée(s) dans notre association :

- **Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014** (1)
- Exercice du 01/01/2013 au 31/12/2013
- Exercice du 01/01/2012 au 31/12/2012

Informations de l'exercice :

Exercice du : 01/01/2014 (3) au : 31/12/2014 — La durée de l'exercice est de **12** mois

Si la durée de votre exercice n'est pas égale à 12 mois, merci de préciser la raison : (4) Evénement :

Si vous êtes multi-établissements, cochez ici (5)

Informations de l'adhérent :

Prénom et Nom ou Désignation :
Complément identité :
Complément adresse :
Adresse :
Précision distribution :
Code Postal : (6)
Commune :
Numéro d'adhérent :
SIRET :
Téléphone :
Email :
Activité :
Code APE :

Annuler les modifications — Enregistrer les informations modifiées

1. L'exercice par défaut est celui en gras. Selectionnez l'année de l'exercice à saisir.

2. Accédez à la saisie de votre déclaration 2035.

3. Période de l'exercice (possibilité de la changer).

4. Possibilité d'indiquer s'il existe un évènement particulier : Cessation ou décès.

5. Case à cocher si vous êtes multi-établissements (concerne la déclaration 1330-CVAE).

6. Vérifiez, modifiez et enregistrez si nécessaire vos informations personnelles.

Souhaitez vous sauvegarder les informations ?
Vous serez redirigé vers la saisie de votre déclaration fiscale.
Valider — Annuler

Après validation ou accès direct à la saisie, vous arriverez sur la première page de la déclaration 2035 ainsi que sur les différentes annexes détaillées ci-après.

ANOMALIES

Absence du formulaire 2035A ou total BR non servi
Absence ou formulaire OGBNC04 mal renseigné
Formulaire OGBNC04 obligatoire : pas ou mal saisi

CPG

Nous sommes le jeudi 13 mars 2014 09:17
Dernière connexion le mercredi 12 mars 2014 à 16:39:09

Attention : Formulaire de saisie
Impression non agréée par la DGI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILES
REGIME DE LA DECLARATION CONTROLEE
N° 2035 - 2014

Jours et heures de réception du service — *ne pas remplir en télédéclaration*

Adresse du service ou cette déclaration doit etre proposée — *ne pas remplir en télédéclaration*

Identification du destinataire

Adresse du déclarant (Quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) — *<— A remplir plus bas en télédéclaration*

S.I.E.	N° dossier	Clé	Régime	IFU	*<— ne pas remplir en télédéclaration*

DECLARANT N° siret

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent. rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc...) :

Adresse des cabinets secondaires :

Adresse du domicile du déclarant :

Nature de l'activité : — **Date de début d'exercice de la profession :**

Dénomination et adresse Groupement, société :

RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont a reporter sur la déclaration de revenus N° 2042)
voir renvois à la notice

1 - Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B) — Bénéfice : 0 — Déficit : 0

Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impots) **(21)**

2 - Plus-values (C) — a long terme imposable au taux de 16 % : 0 — a long terme exonérées (art. 238 quindecies du CGI) : 0 — a long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)

a long terme exonérées (art. 151 septies du CGI) : 0 — a long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI) : 0 — a long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI) : 0

3 - Exonération et abattement (C) et (21) pratiqués (cocher la case ci-dessous correspondant a votre situation) — Sur le bénéfice : — Sur les plus values a long terme imposables au taux de 16%

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies — Activité exercées en zone franche urbaine, art. 44 octies ou art. 44 octies A — Autres dispositifs : — Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant

Bienvenue,

2035
2035SUITE
2035A
2035B
2035E
2035F
2035G
ANNEXLIB01
ANNEXLIB02
ANNEXLIB03
ANNEXLIB04
ANNEXLIB05
CA17PROREC
CA18CHAPAY
CA19CHAREP
CA20CHAAVA
CA21PROAVA
SUIV093REC
SUIV093VER
1330CVAE
2079FCE
2079CICE
DECLOYER
OGBNC00
OGBNC01
OGBNC02
OGBNC03
OGBNC04
OGBNC05
OGBNC06

NOUVEAUTES 2015

NOUVELLE DECLARATION « DECLOYER » : Dans le cadre de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, un dispositif de mise à jour permanente des loyers professionnels est créé. Il est ainsi prévu de demander **aux professionnels locataires** de déclarer le montant des loyers de leurs locaux au moyen d'une déclaration des loyers professionnels, appelée « DECLOYER », obligatoirement dématérialisée, annexée à leur déclaration de résultat.

A ce titre le CPG a récupéré auprès de l'administration fiscale, via la procédure ≪EDIREQUETE≫, les identifiants des locaux professionnels loués afin de les reporter sur la déclaration des loyers (BOI-BIC-DECLA-30-60-30-10- 20140523, n° 235).

Attention : Formulaire de saisie Impression non agréée par la DGI

DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des loyers professionnels

N° DECLOYER 2014

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2

Caractéristiques des locaux

Local : Référence : Invariant :

Nouveau propriétaire du local :

Forme juridique | Désignation | Désignation (suite)

Numéro SIREN

Rectification de l'adresse du local :

N°, type et nom voie

Complément

Lieu dit

Code postal | Commune | Pays

Mise à jour permanente :

Mode d'occupation du local : 3 | Montant de loyer du local : 1

Date de fin d'occupation du local :

Local : Référence : Invariant :

Nouveau propriétaire du local :

Forme juridique | Désignation | Désignation (suite)

Numéro SIREN

Rectification de l'adresse du local :

N°, type et nom voie

Complément

Lieu dit

Code postal | Commune | Pays

Mise à jour permanente :

Mode d'occupation du local : | Montant de loyer du local :

Date de fin d'occupation du local :

Le formulaire DECLOYER concerne uniquement les adhérents qui sont locataires d'un local professionnel.

Si vous êtes membre d'une société civile de moyens, c'est celle-ci qui est en charge du dépôt du formulaire DECLOYER.

Si la demande EDI-REQUETE est positive alors le bouton est dégrisé (activé). Cliquez sur celui-ci pour récupérer automatiquement la référence, l'invariant du local et les autres éléments relatifs au local.

A COMPLETER OBLIGATOIREMENT	
1	<u>**Montant du loyer du local**</u> : montant annuel prévisionnel des loyers pour 2015 **hors charges**
2	<u>**Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année**</u> : indiquer l'année correspondante (2015)
3	<u>**Mode d'occupation du local**</u> : POC : Propriétaire occupant – OTG : Gratuit – LOC : Locataire – LNO : Non occupé – INC : Inconnu

JUSQU'AU 20/03/2015 : MILLESIME 2014

- Déclaration 2079 CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) : Si vous êtes concerné, complétez le formulaire et la case JT du cadre 8 de la déclaration 2035-B.
- Déclaration 2079 FCE (Crédit d'impôt formation) : Si vous êtes concerné, complétez le formulaire et la case GH du cadre 8 de la déclaration 2035-B.
- Déclaration 1330-CVAE : A compléter si vos recettes sont **supérieures** à 152.500 € HT.

A COMPTER DE DEBUT AVRIL 2015 : MILLESIME 2015

Nouveau formulaire déclaration 2069-RCI : Ce document dispense du dépôt des formulaires de crédits d'impôts 2079 FCE et 2079 CICE.

Déclaration 1330-CVAE : Dispense de dépôt de ce formulaire pour les entreprises mono-établissement.

RAPPELS

Les sommes ou modifications apportées doivent **OBLIGATOIREMENT** être validées avec la touche « Entrée » ou « Entr » du pavé numérique.

DECLARATION 2035-E : **Cette annexe doit être obligatoirement remplie si votre chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € hors.**

Nous vous rappelons également, qu'en cas de cessation d'activité en cours d'année, le chiffre d'affaires doit être calculé au prorata temporis.

SAUVEGARDE : La sauvegarde se fait automatiquement mais vous avez la possibilité de sauvegarder en cliquant sur qui effectue un contrôle de votre déclaration et une sauvegarde de votre saisie.

Vous n'êtes pas obligé de terminer votre saisie, vous pouvez y revenir autant de fois qu'il le faut avant de faire l'envoi au Centre.

OGBNC 05 (TABLEAU TVA) : A compléter si la comptabilité est tenue selon les règles **créances/dettes**.

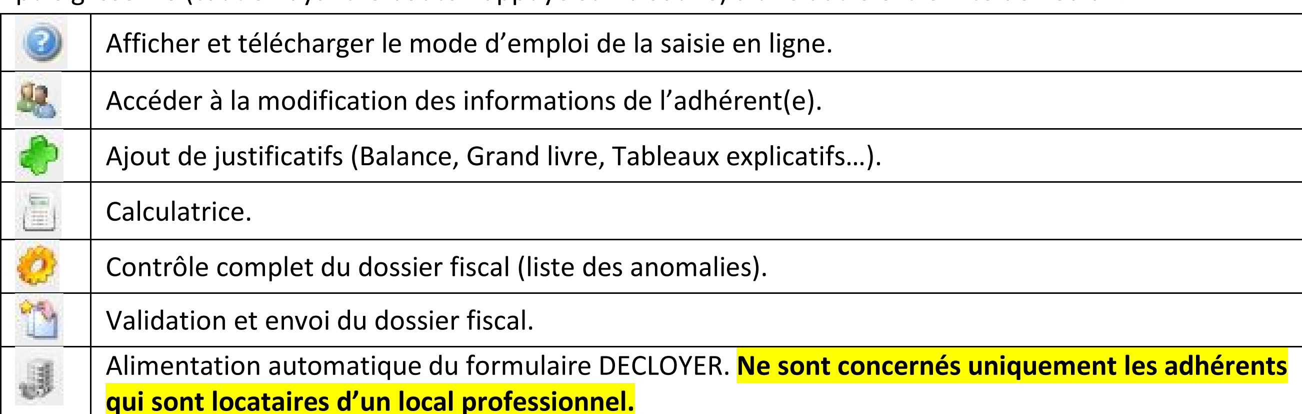
OGBNC 06 (TABLEAU TVA) : A remplir **uniquement** si le chiffre d'affaires figurant sur les déclarations de TVA est différent de celui déclaré sur l'imprimé 2035.

Pictogrammes du menu général

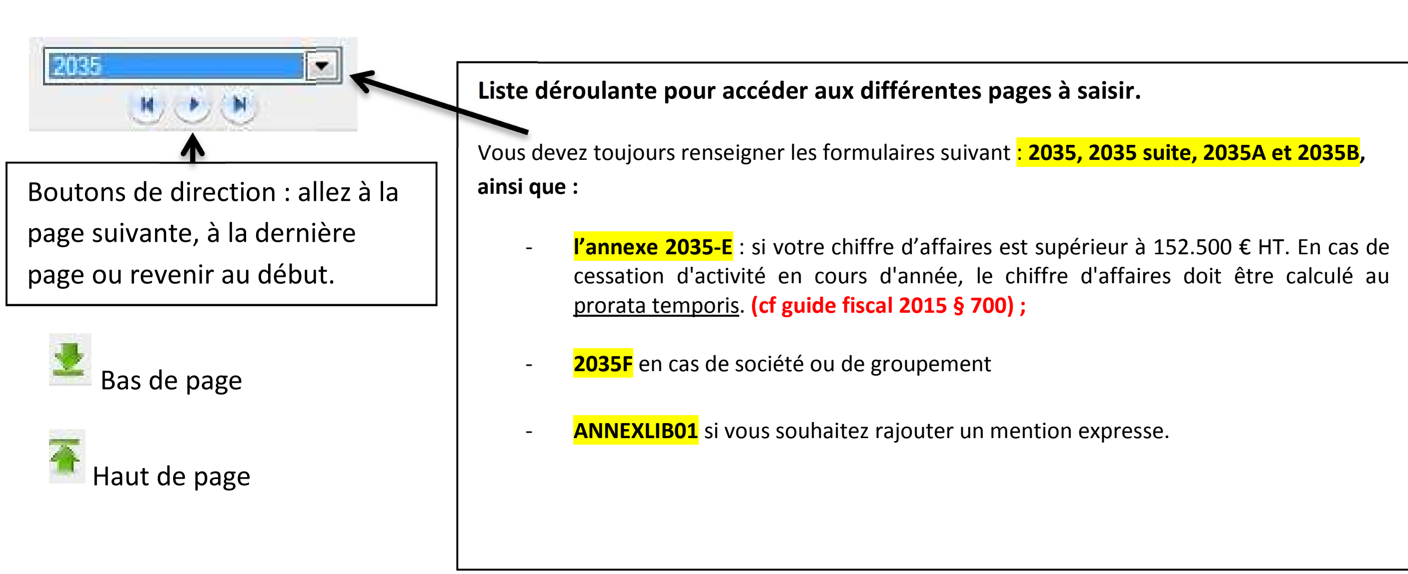


Vous avez la possibilité de déplacer le bloc de pictogrammes si vous rencontrez des problèmes de saisie, exemple : OGBNC 04 solde au 31/12 que vous n'arrivez pas à saisir.

Pour déplacer le bloc, glissez le curseur de la souris dessus jusqu'à ce qu'il change de forme comme ceci puis glissez-le (tout en ayant le bouton appuyé sur la souris) à une autre extrémité de l'écran.



	Afficher et télécharger le mode d'emploi de la saisie en ligne.
	Accéder à la modification des informations de l'adhérent(e).
	Ajout de justificatifs (Balance, Grand livre, Tableaux explicatifs…).
	Calculatrice.
	Contrôle complet du dossier fiscal (liste des anomalies).
	Validation et envoi du dossier fiscal.
	Alimentation automatique du formulaire DECLOYER. **Ne sont concernés uniquement les adhérents qui sont locataires d'un local professionnel.**



Boutons de direction : allez à la page suivante, à la dernière page ou revenir au début.

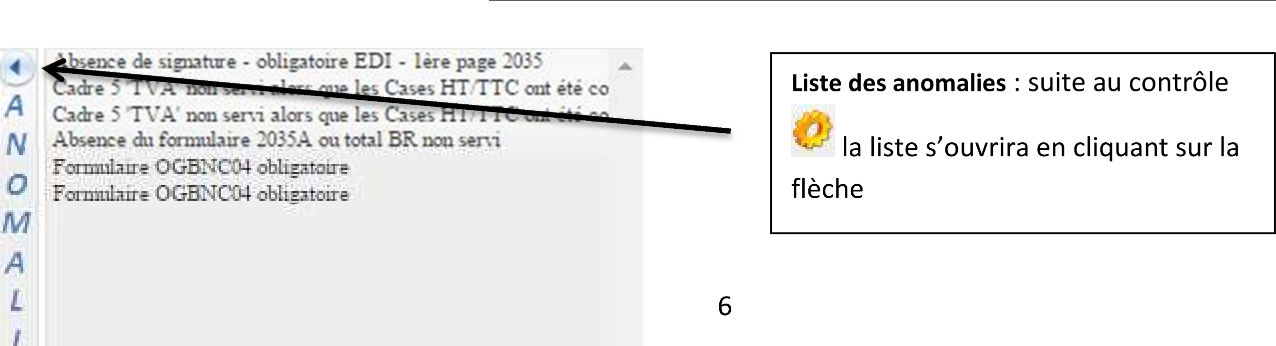
Bas de page

Haut de page

Liste déroulante pour accéder aux différentes pages à saisir.

Vous devez toujours renseigner les formulaires suivant **: 2035, 2035 suite, 2035A et 2035B, ainsi que :**

- **l'annexe 2035-E** : si votre chiffre d'affaires est supérieur à 152.500 € HT. En cas de cessation d'activité en cours d'année, le chiffre d'affaires doit être calculé au prorata temporis. **(cf guide fiscal 2015 § 700) ;**
- **2035F** en cas de société ou de groupement
- **ANNEXLIB01** si vous souhaitez rajouter un mention expresse.



Liste des anomalies : suite au contrôle la liste s'ouvrira en cliquant sur la flèche

Remarques générales

DATES : Toutes les dates sont à saisir au format : **JJ/MM/AAAA**

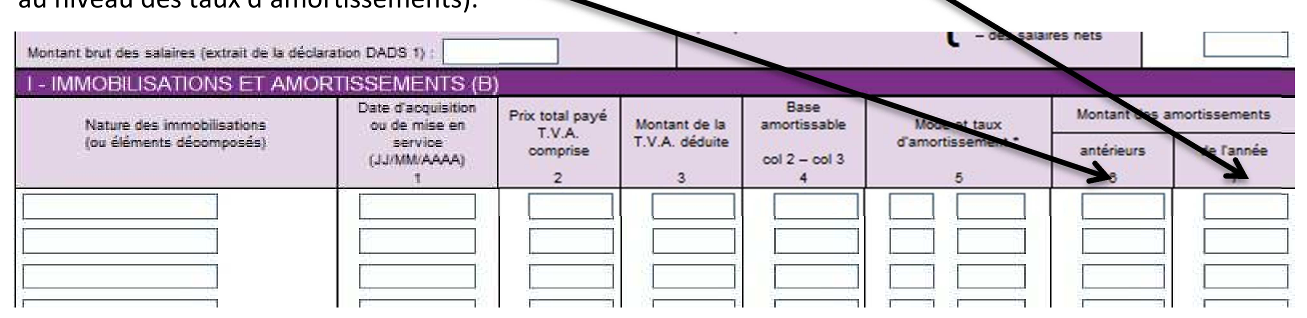
ZONES : Les zones foncées sont automatiquement alimentées et **vous ne pouvez pas y accéder** (ex. bénéfice et déficit).

RAJOUT : Le petit + (bleu) que vous pouvez trouver en fin de certaines zones signifie que vous avez la possibilité de rajouter une ligne en cliquant dessus.

ARRONDIS **: Rappel des règles d'arrondis : tous les montants doivent être arrondis à l'euro le plus proche. La fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1.**

ERREUR : Si vous avez saisi une mauvaise information, **la zone apparaît en couleur**.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS : Les données figurant sur le tableau des immobiliations de l'année n-1 (s'il existe) sont **automatiquement reportées**. Il vous restera à compléter, en dehors des acquisitions de l'année, les amortissements antérieurs et la dotation de l'année (n'indiquez pas de signe % au niveau des taux d'amortissements).


Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS 1) : | – des salaires nets

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)

Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA) 1	Prix total payé T.V.A. comprise 2	Montant de la T.V.A. déduite 3	Base amortissable col 2 – col 3 4	Mode et taux d'amortissement * 5	Montant des amortissements antérieurs 6	de l'année 7

Cas des gains divers (ligne 6), pertes diverses (ligne 32), divers à réintégrer (ligne 36) et divers à déduire (ligne 43)

cerfa

Attention : Formulaire de saisie
Impression non agréée par la DGI

REVENUS 2013
Extensions

ANNEXE A LA DECLARATION
N° 2035-A - 2014
Ne porter qu'une somme par ligne
(ne pas porter les centimes)

NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION	
N° SIRET	

2 RECETTES

Gains divers

Libellé	Montant

3 DEPENSES PROFESSIONNELLES

Pertes diverses

Libellé	Montant

Ces zones sont grisées, donc inaccessibles. Il vous suffit de cliquer par exemple dans la zone grisée AF (pour les gains divers), le tableau ci-contre apparaîtra (extensions). Complétez alors le libellé et le montant.

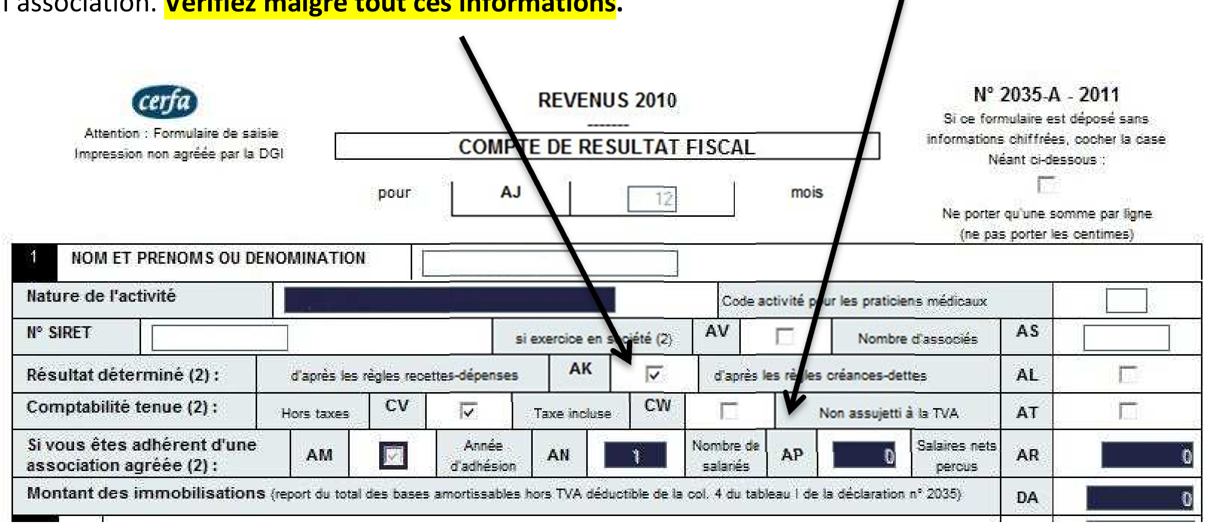
Lorsque vous avez terminé, remontez en haut de l'écran, et vous verrez que la case correspondante a été renseignée. Continuez ensuite votre saisie.



RAPPEL : DIVERS A DEDUIRE (LIGNE 43) : LES CASES CS à CQ NE SONT PAS A REPORTER DANS L'EXTENTION

Cadre 1 – Déclaration 2035-A

De la même façon, le cadre 1 de la 2035A est automatiquement renseigné si une déclaration a été déposée au CPG l'année N-1 : mode de comptabilité, assujettissement ou non à la TVA, année d'adhésion à l'association. **Vérifiez malgré tout ces informations.**


cerfa
Attention : Formulaire de saisie
Impression non agréée par la DGI

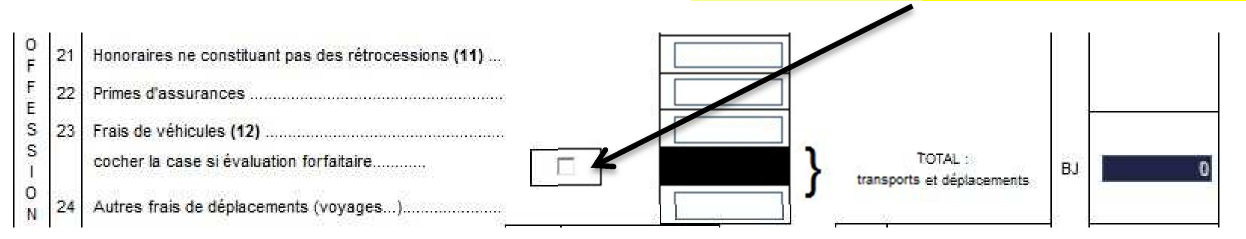
REVENUS 2010
COMPTE DE RESULTAT FISCAL
pour AJ 12 mois

N° 2035-A - 2011
Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION										
Nature de l'activité	[redacted]				Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET			si exercice en société (2)	AV	☐	Nombre d'associés			AS	
Résultat déterminé (2) :	d'après les règles recettes-dépenses		AK	☑	d'après les règles créances-dettes				AL	☐
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxes	CV	☑	Taxe incluse	CW	☐	Non assujetti à la TVA		AT	☐
Si vous êtes adhérent d'une association agréée (2) :	AM	☑	Année d'adhésion	AN	1	Nombre de salariés	AP	0	Salaires nets perçus	AR 0
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)									DA	0

Cadre 7 – Déclaration 2035-B

Si vous avez opté pour le barème forfaitaire automobile, **vous devez cocher la case ligne 23 (page 2035A).**


PROFESSION

21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11) ...			
22	Primes d'assurances ...			
23	Frais de véhicules (12) ...			
	cocher la case si évaluation forfaitaire...........	☐		TOTAL : transports et déplacements BJ 0
24	Autres frais de déplacements (voyages...)...			

Lorsque la case est cochée, la ligne frais de véhicules est grisée. Elle sera automatiquement alimentée par la saisie du tableau cadre 7 de la 2035B **(A noter :** ne pas rajouter « cv » au niveau de la puissance fiscale ; Type = T (pour véhicule de tourisme) ; Type de carburant à indiquer uniquement si le barème BIC est coché).

La tableau de calcul des frais forfaitaires est également repris s'il a été servi en N-1. Il vous restera à compléter le nombre de kilomètres parcourus et le montant à déduire. Si une erreur de calcul est constatée, **la case sera colorée.**

7 Bareme kilometrique (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)

(1) Type : T(véhicule de tourisme);M(moto);V(vélomoteur, scooter);(2) mettre une croix dans la colonne;(3) indiquer:super,diesel,super sans plomb,GPL.

Désignation des véhicules : Modele(s) :	Type (1)	Puissance fiscale	Bareme BNC (2)	Barème BIC (2)	Barème BIC Type de carburant (3)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométrique déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
			☐	☐				
			☐	☐				
			☐	☐				
- Frais réels non couverts par les baremes kilométriques ------------------->								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035						A	0	B 0

TABLEAUX OGBNC

Après la saisie de la déclaration proprement dite, vous devrez compléter les tableaux OGBNC à sélectionner dans le menu déroulant.



RAPPEL DE LA LISTE DES TABLEAUX OGBNC A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR LE CPG

OGBNC 00	A remplir uniquement par les adhérents assistés par un expert-comptable.
OGBNC 01	Renseignements divers, informations relatives aux locaux et aux véhicules utilisés à titre professionnel (seulement en cas d'option pour les frais réels de voiture).
OGBNC 02	Informations complémentaires (déduction forfaitaire pour les médecins du secteur 1 et autres).
OGBNC 03	Frais mixtes : détail des divers à réintégrer (cf. guide fiscale 2015 § 334). Mode de réintégration : 1 Extra comptable en « Divers à réintégrer » (ligne 36 de la déclaration 2035B). Mode de réintégration : 2 Comptable en décote directe (prélèvements personnels). **Le total à reporter ligne 36 « Divers à réintégrer » de la 2035B ne concerne que les charges avec un mode de réintégration 1 (extra comptable en « divers à réintégrer »).**
OGBNC 04	Tableau de concordance entre la comptabilité et la déclaration 2035 (cf. guide fiscal 2015 § 85)
OGBNC 05	A compléter si la comptabilité est tenue selon les règles **créances/dettes.**
OGBNC 06	A remplir **uniquement** si le chiffre d'affaires figurant sur les déclarations de TVA est différent de celui déclaré sur l'imprimé 2035.
OGBNC 07	Détail des charges professionnelles personnelles des associés de sociétés ou de groupements d'exercice (1 imprimé OGBNC 07 par associé). Ce formulaire est répétable. Pour cela il vous suffit de cliquer sur « Formulaire répétable ». Bienvenue, OGBNC07 Formulaire répétable:
OGBNC 08	Zones libres (voir codes et libellés en page 14).

TVA

Pour rappel, vous devez faire parvenir l'ensemble de vos déclarations de TVA de l'exercice au Centre, soit en pièce jointe (voir procédure qui suit), soit par courrier, mail ou fax.

PIECES JOINTES

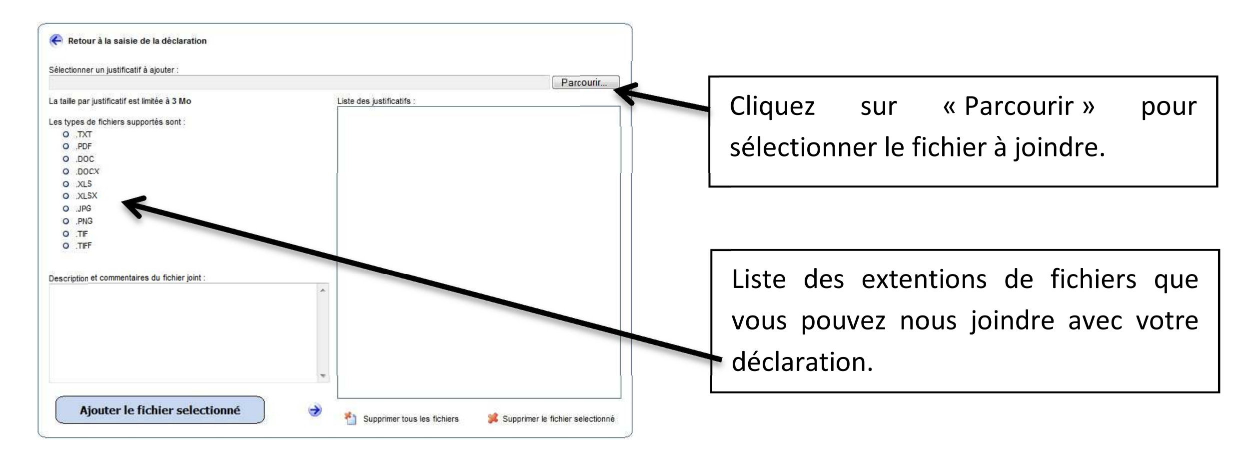


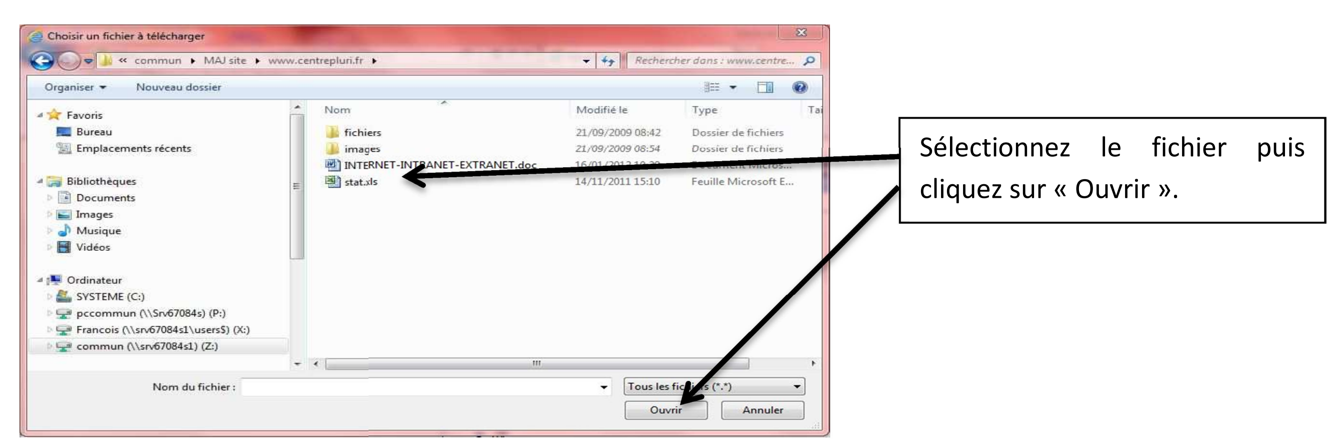
AJOUT DE FICHIERS JUSTIFICATIFS : PROCEDURE

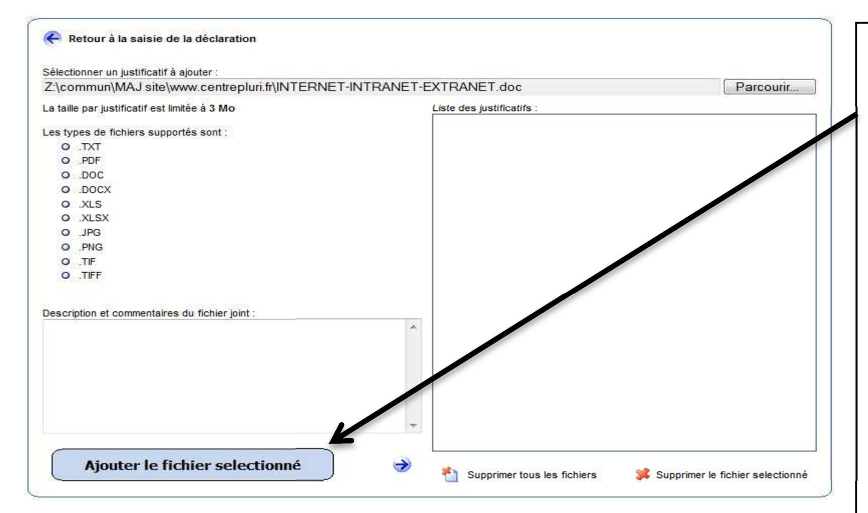
Vous pouvez envoyer plusieurs fichiers à la fois, pour ce faire, cliquez sur le bouton . Attention, la limite maximale de l'envoi par fichier est de 3 Mégaoctets (Mo).

PIECES A JOINDRE AVEC VOTRE DECLARATION 2035 :

- **Associés d'une SCM** : copie de la déclaration 2036
- **Assujettis à la TVA** : copie des déclarations de TVA (CA3 ou CA12)
- **Sociétés, groupement d'exercice, ou partage de frais** : copie de l'état de répartition des frais (groupement de fait, conv. d'ex. en commun)
- Etat de rapprochement bancaire et copie de l'extrait bancaire au 31/12/2014
- **Comptabilités manuelles** : copie de la récapitulation annuelle des recettes et des dépenses et copie du mois de décembre 2014 du livre-journal des recettes et des dépenses.
- **Comptabilités informatisées** : copie de la balance comptable







Cliquez sur « Ajouter le fichier sélectionné » pour qu'il apparaisse dans la liste des justificatifs à droite.

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers, il suffit de refaire « Parcourir », et sélectionner votre fichier.

Au final pour revenir au menu général dans la saisie de la déclaration, appuyez sur :

Retour à la saisie de la déclaration

en haut à gauche de cette fenêtre.

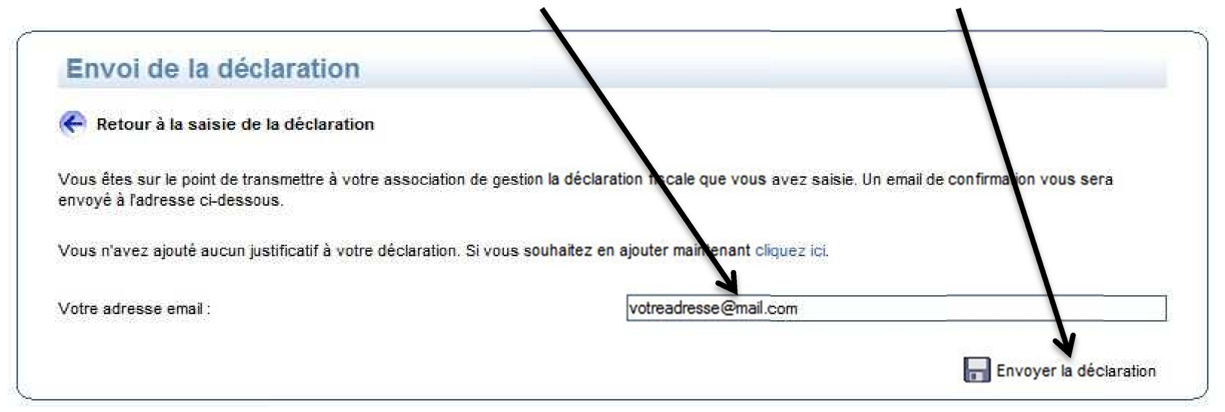
ENVOI DE LA DECLARATION

ENVOI DE LA DECLARATION FISCALE 2035, DES TABLEAUX OGBNC ET DES PIECES JUSTIFICATIVES AU CPG

Pour rappel, vous pouvez interrompre et reprendre la saisie autant de fois que vous le souhaitez avant de faire l'envoi final. Les informations saisies seront conservées.

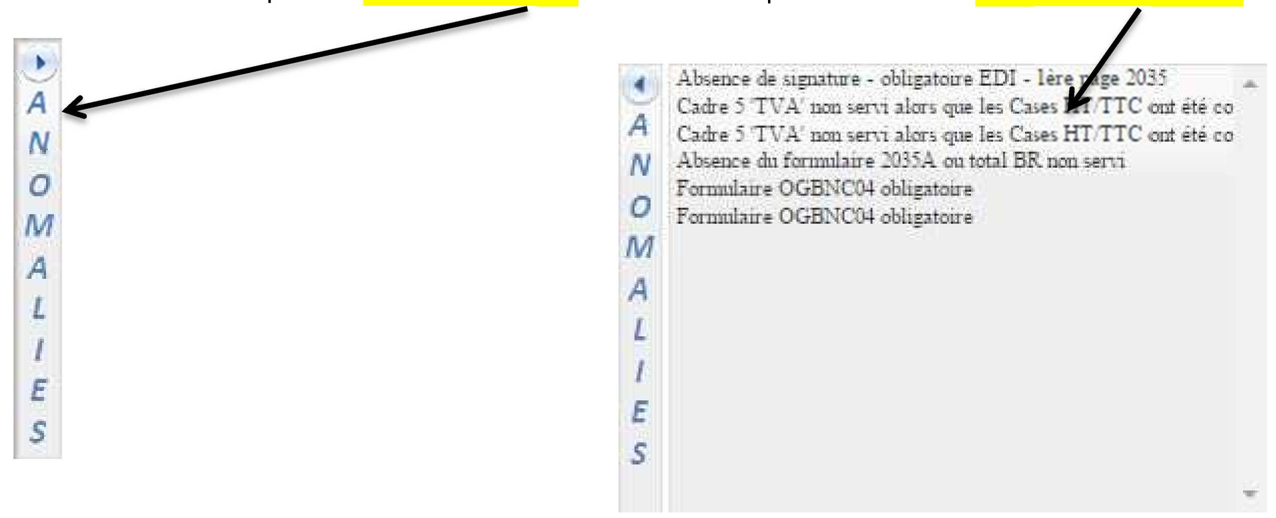
Lorsque vous êtes prêt(e), après avoir complété la déclaration et les tableaux OGBNC et joint d'éventuels justificatifs (déclaration SCM, déclarations de TVA…), cliquez sur le bouton pour exécuter l'envoi.

Après avoir vérifié (ou modifié) l'adresse mail de retour, envoyez votre déclaration.



A cet instant, un contrôle sera automatiquement réalisé. **Si des anomalies subsistent, la déclaration ne sera pas transmise et un message vous le signalera.**

Vous devrez alors cliquer sur **la flèche du cadre** « anomalies » qui vous affichera **la liste des anomalies.**



En cliquant sur le libellé de l'anomalie, vous accèderez directement au formulaire et à la ligne où se situe l'anomalie.

Quand toutes les corrections seront effectuées, vous pourrez envoyer la déclaration en cliquant sur 

CONFIRMATION DE L'ENVOI

Un message s'inscrit en haut de l'écran vous indiquant que l'envoi a été effectué.



Vous recevrez dans votre messagerie un mail vous confirmant cet envoi avec, en pièce jointe, au format PDF, la déclaration 2035, les tableaux OGBNC que vous aurez saisis et les eventuels justificatifs joints.

ACCUSE DE RECEPTION

Ce mail vous rappelle également le montant du résultat calculé et votre numéro SIRET. **Vérifiez ces 2 éléments**.

Le numéro SIRET vous identifie auprès de l'administration fiscale pour l'envoi de votre déclaration 2035 vers votre SIE (Service des Impôts des Entreprises) et le résultat fiscal indiqué est celui qui sera transmis à votre SIE comme base d'imposition.

{IdentiteAdherent},

Veuillez trouver ci-joint votre déclaration saisie sur notre portail web en date du {DateSaisie} concernant votre exercice se clôturant le {DateClotureExercice}. Pour mémoire, votre Siret est le {Siret}. C'est ce dernier qui sera utilisé pour la télétransmission des éléments (attestation et/ou déclaration de résultat) en EDI-TDFC à votre centre des impôts.

Le montant du résultat déclaré est actuellement de {Résultat} euros (ce montant doit également être reporté sur votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042).

Par ailleurs, votre déclaration contenait le(s) justificatif(s) suivant(s) :

{ListeJustificatifs}

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier les informations transmises et, en cas d'erreur, procéder à une rectification.

Cordialement,
Votre Association Agréée {IdentiteOGA}

PS : Ne pas répondre, ceci est un email automatique envoyé par le service de Saisie Web

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ET BONNE SAISIE DE VOTRE DECLARATION 2035

Dates de dépôt de la déclaration 2035 et des annexes

☞ Le CPG attend vos informations pour le **10 avril 2015 au plus tard.**

☞ En cas d'erreur, vous pouvez nous télétransmettre une nouvelle déclaration 2035 étant précisé que :

- **Avant le 5 mai 2015**, c'est la dernière déclaration qui sera prise en compte par la DGFIP.

- **Après le 5 mai 2015**, il s'agira d'une déclaration rectificative pour la DGFIP.

Codes et libellés pour le tableau OGBNC 08

Centre pluridisciplinaire de gestion (C P G P L)
11, avenue de la Forêt-Noire - CS 30032
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ 03 88 45 60 29   03 88 45 01 37

Nom, Prénom : **Adhérent n° :**

TABLEAU OG BNC-08 – BNC – année 2014

Professions médicales et paramédicales Recettes déclarées par le SNIR et les autres organismes sociaux		
Codes à saisir obligatoirement	**Libellés à saisir**	**Montants**
C01	Relevé des honoraires déclarés par le SNIR	
C02	D.D.A.A.S.	
C03	Compagnies d'assurances	
C04	Rétrocessions reçues	
C05	Autres organismes sociaux (total)	
H01	Votre client a-t-il fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2014 ? (1) oui (2) non	Réponse :

Renseignements à nous transmettre

Codes à saisir obligatoirement	**Libellés à saisir**	**Montants**
Ligne 13 : Détail du poste « Autres impôts » :		
D01	Taxe foncière du local	
D02	Autres (à préciser)	
D03	Autres (à préciser)	
Ligne 25 : Détail du poste « Charges sociales personnelles » :		
E01	Cotisation obligatoire d'Allocations familiales	
E02	Cotisation obligatoire d'Assurance maladie-maternité	
E03	Cotisation obligatoire d'Assurance vieillesse	
E04	Cotisation Madelin Retraite	
E05	Cotisation Madelin Prévoyance	
E06	Cotisation Madelin Perte d'emploi	
E07	Autres (à préciser)	
Ligne 30 : Détail du poste « Autres frais divers de gestion » :		
F01	(à préciser)	
F02	(à préciser)	
F03	(à préciser)	
Ligne 31 : Détail du poste « Frais financiers » :		
G01	Intérêts des emprunts	
G02	Assurance-décès, afférente aux emprunts	
G03	Agios bancaires	
G04	Autres (à préciser)	